

FICHE D'IMPACT SOCIAL TRANSFERT MIX CITY

Les agents du centre socioculturel Mix City' du Centre Communal d'Action Sociale, qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit. Pour une cohérence des conditions de travail entre ces deux entités, les modalités sont définies comme suit :

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré du Mix City Directrice du Mix City	Catégorie A Titulaire Assistant socio éducatif de classe exceptionnelle Temps complet IR 478	RI inchangé + Prime Annuelle Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an	RI inchangé + Prime Annuelle Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré du Mix City Animateur Référent familles	Catégorie B Titulaire Animateur Temps complet IR 361	RI inchangé + Prime Annuelle Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an	RI inchangé + Prime Annuelle Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré du Mix City Animatrice socioculturel et Ludothécaire	Catégorie B Contractuel Animateur Temps complet IR 352	RI inchangé + Prime Annuelle Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an	RI inchangé + Prime Annuelle Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré du Mix City Animatrice socioculturel et Ludothécaire	Catégorie C Stagiaire de la fonction publique Adjoint territorial d'animation Temps complet IR 352	RI inchangé + Prime Annuelle + complément indemnitaire selon conditions d'attribution Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an	RI inchangé + Prime Annuelle + complément indemnitaire selon conditions d'attribution Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré du Mix City Chargée d'accueil et de communication	Catégorie C Stagiaire de la fonction publique Adjoint administratif territorial Poste Temps complet Agent en temps partiel de droit IR 352	RI inchangé + Prime Annuelle + complément indemnitaire selon conditions d'attribution Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an	RI inchangé + Prime Annuelle + complément indemnitaire selon conditions d'attribution Amicale du Personnel Sur un rythme de travail de 38h30 hebdomadaires, soit 20,5 ARTT par an

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré du Mix City Animateur socioculturel Poste à pourvoir	Contrat aidé PEC Temps non complet (20h)	Rémunération spécifique aux contrats aidés (Pas de RI)	Rémunération spécifique aux contrats aidés (Pas de RI)

FONCTION	STATUT	R. I. ET DROITS ACQUIS AVANT MISE EN PLACE DU TRANSFERT	R. I. ET DROITS ACQUIS APRES MISE EN PLACE DU TRANSFERT
Agent transféré du Mix City Apprenti	Apprenti Temps complet	Rémunération spécifique aux contrats d'apprentissage Amicale du Personnel	Rémunération spécifique aux contrats d'apprentissage Amicale du Personnel